

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur : Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan régional santé environnement 4 (2023-2027) »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'adopter le projet de Plan régional santé environnement 2023-2027 (PRSE 4) après la phase de consultation publique. Après approbation, il sera signé par ses trois copilotes : la Préfecture de région, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional de Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le présent avis du CESER s'appuie essentiellement sur sa récente contribution à la consultation sur le PRSE 4 de juillet 2023 ainsi que sur son avis du 7 mars 2022 sur l'évaluation du PRSE 3. La rédaction du PRSE 4 a été un long processus partant d'un retour sur le PRSE 3 à des contributions de nombreux acteurs. Aucune évolution d'importance n'est à noter entre le précédent document présenté à notre instance et le dernier. Le CESER a apporté sa contribution validée par son bureau en juillet 2023. Le CESER renouvelle ses interrogations concernant :

- la consolidation, dans le PRSE 4, du soutien à la recherche, à la connaissance et à l'observation en santé-environnement, ainsi qu'à leur territorialisation ; incluant les bénéfices et les risques émergents en santé-environnement ;
- le développement, dans le PRSE 4, des actions d'éducation, de formation, de culture et de communication en santé-environnement envers de nouveaux publics ;
- la poursuite et l'élargissement de la dynamique mobilisatrice et participative des précédents PRSE dans le PRSE 4, en particulier l'expérimentation de l'association de citoyen·nes – dont des enfants et des jeunes – à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du PRSE 4 ;
- l'approfondissement de la territorialisation des objectifs et des actions-cadres du PRSE 4 en y associant, en particulier les acteurs de la démocratie en santé ;
- le renforcement de la coordination de l'action publique dans le champ de la santé-environnement en Bretagne, en particulier au sein de la CTAP ;
- l'augmentation significative des moyens humains, financiers et organisationnels dédiés à la mise en œuvre pluriannuelle et territorialisée du PRSE 4 en Bretagne.

Le PRSE 4 prend-il suffisamment en compte les points de vigilance déjà soulevés ? Le CESER constate que cette dernière version du projet de PRSE prend en compte l'impact des changements des environnements sur la santé des Breton·nes et propose d'agir autour du principe « One Health ». Le caractère fondamentalement partenarial de ce Plan, ainsi que la nécessité de l'articuler avec un grand nombre de démarches et autres plans, le rendent peu accessible au grand public. Si le PRSE 4 est un document essentiellement à visée de communication autour de plans existants et d'actions de l'Etat, combien de citoyens, d'élus locaux ont-ils connaissance de son existence même ? En plus de l'absence de cibles bien identifiées, d'indicateurs d'actions, le document du PRSE 4 ne prévoit pas suffisamment d'évaluer son impact sur les élus locaux, acteurs de santé environnement. Par ailleurs, de nombreux élus et collectivités locales s'engagent sur des actions envers l'environnement. Le CESER se satisfait de la première réunion à Lorient d'une CTAP consacrée à l'environnement et au climat répondant ainsi en partie à sa demande réitérée. Ce type de réunion de travail permet des échanges entre les actions des élus locaux et le suivi de la mise en œuvre coordonnée du PRSE.

Le CESER appelle à la vigilance sur l'enjeu de santé publique que constitue la dépollution des friches agricoles et industrielles en Bretagne, notamment concernant l'amiante.

Le CESER se félicite de l'engagement de longue date du Conseil régional dans le PRSE. Cet engagement est utile pour soutenir l'Etat dans sa volonté de mieux organiser l'information auprès du grand public. Aux côtés de la Région, une nouvelle gouvernance impliquant davantage le monde associatif et économique doit pouvoir démultiplier les actions du quatrième PRSE.

Enfin, s'agissant de la nouvelle gouvernance du PRSE, le CESER prend acte qu'il sera désormais représenté au sein du Comité d'orientation du PRSE qui se réunira une fois par an.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Plan régional santé environnement 4 (2023-2027) »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Gilles MARECHAL

Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord avec Interbio Bretagne (IBB)

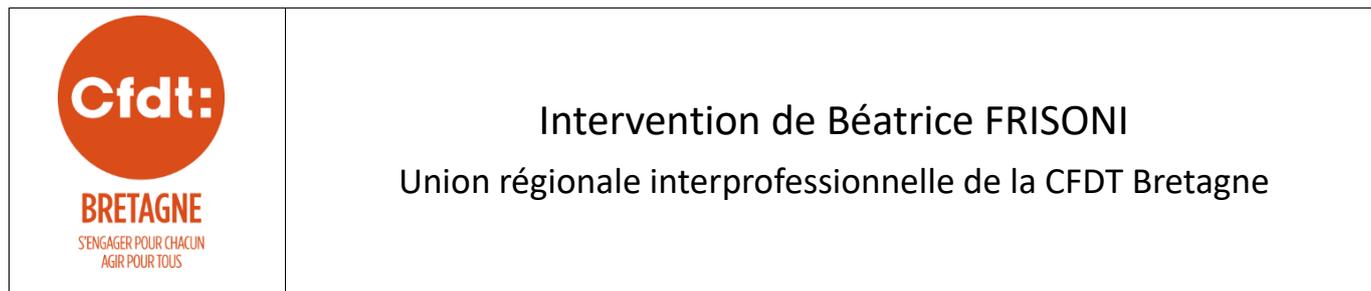
Au nom de la Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne et d'Initiative Bio Bretagne
en accord avec Bretagne Vivante, Eaux et Rivières de Bretagne et Cohérence

Dans leurs pratiques au quotidien, les agriculteurs que je représente déploient toute leur énergie pour qu'elles préservent la santé des mangeurs en même temps que la qualité de l'environnement. Nous pouvons témoigner du lien étroit qui unit les 2 dimensions. La question des pesticides l'illustre clairement : ce sont les mêmes excès qui compromettent la santé des consommateurs et en premier lieu des producteurs, et qui affectent la biodiversité, les sols, les eaux, l'air et les paysages.

Même si l'anglicisme nous fait frémir, nous nous félicitons que le Conseil Régional adopte une posture fondée sur l'approche « one health » qui justement se fonde sur les liens systémiques au sein de l'agriculture et de l'alimentation. Nous soulignons en particulier qu'elle permet de mettre en évidence qui souffre le plus des effets négatifs : ce sont toujours les plus précaires. Il est bien souligné dès l'introduction que « *les pesticides et le changement climatique sont les deux principaux risques qui préoccupent la population bretonne* ». Les ateliers participatifs cités en page 30 confirment que les Bretons attendent une évolution vers « *une production agricole respectueuse de l'environnement et de la santé* », ce qui signifie qu'ils estiment qu'elle ne l'est pas assez.

Il semblerait logique que le Conseil Régional dans le cadre du plan présenté s'engage franchement en faveur du développement de l'agriculture biologique en Bretagne, d'autant que le haut conseil à la santé publique recommande que 100 % des français consomment au moins 20 % de leurs fruits, légumes, céréales et légumineuses en provenance de l'agriculture biologique. De plus la loi EGALIM 2 imposant au moins 20% de produits biologiques dans la restauration collective depuis 2022, le Plan Régional Santé et Environnement devrait s'engager à faire respecter cette loi dans la restauration collective hospitalière par cohérence avec les objectifs de protection de la santé publique.

Dans ces conditions, avec une population bretonne acquise à la bifurcation de l'agriculture vers des pratiques favorables à la santé et à l'environnement, nous craignons que le Conseil Régional fasse preuve de timidité en matière de participation. Comment s'expliquer par exemple que pour la préservation de la ressource en eau, ne soient cités comme partenaires, en page 46, ni les associations environnementalistes, ni celles qui représentent les consommateurs ou les plus fragiles, ni les organisations agricoles qui disposent des meilleurs savoir-faire en la matière. Les bonnes intentions du Conseil Régional risquent de rester lettre morte sans un effort particulier pour « embarquer » tous les Bretons, et singulièrement ceux qui affrontent le défi de la reconquête de la qualité, et aujourd'hui de la quantité, des eaux, souvent dans l'adversité, depuis des décennies.



La CFDT tient à souligner que les frontières entre l'environnement et le travail ne sont pas étanches.

La question de la santé au travail, celle des effets des activités économiques et donc du travail sur l'environnement sont aujourd'hui des questions d'actualité. Le lien entre l'évolution du climat et la santé au travail est devenu un sujet primordial et qui est appelé, hélas, à prendre de l'ampleur.

Malgré les évolutions législatives récentes, ce sujet peine à trouver sa place dans le dialogue social des entreprises et des administrations. Pour autant, il est au cœur des préoccupations des militants syndicaux, sur un sujet dont l'ampleur et l'urgence se sont imposées à nous.

La CFDT partage l'avis du CESER et le votera.